

Déclin des systèmes de pâturage lié au changement climatique d'ici à 2100

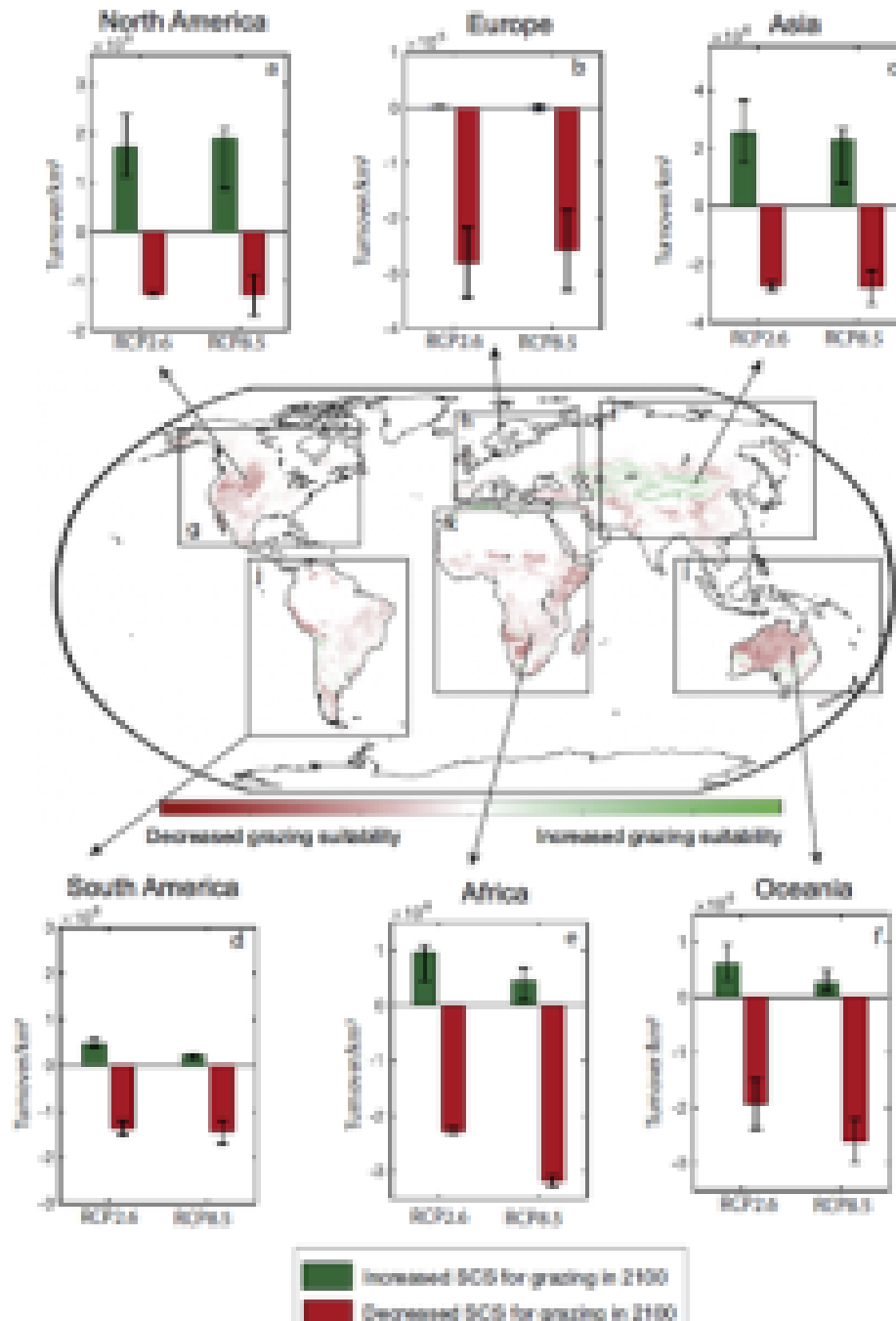
24 avril 2026

En février 2026, la revue *PNAS* a publié un article sur les effets du changement climatique sur les pâturages. Cette activité agricole, qui consiste à élever des animaux sur des espaces naturels, principalement des prairies, recouvre un tiers de la surface terrestre et assure la subsistance de centaines de millions de personnes. Les auteurs définissent un « espace climatique sûr » comme celui où les conditions permettent aux systèmes pastoraux de persister (ex. températures comprises entre -3 et +29 °C). Ils comparent l'étendue de cet espace aujourd'hui à celui estimé en 2100, sous différentes conditions climatiques clés (températures, précipitations, humidité, vitesse du vent, etc.).

D'après les résultats, le changement climatique devrait réduire fortement les espaces où le pâturage pourra se maintenir ou se développer, quel que soit le scénario climatique considéré. D'ici à 2100, les surfaces propices au pâturage diminueraient de 36 % à 50 %. Plus précisément, 59 % à 66 % des zones actuellement adaptées au pâturage ne le seraient plus en 2100, tandis que 16 à 23 % de nouveaux espaces émergeraient.

L'Europe serait particulièrement touchée, avec une réduction des zones propices à cette activité qui pourrait atteindre 95 % des terres aujourd'hui favorables. À l'inverse, les zones adaptées s'étendraient en Asie (figure). Le changement climatique entraînerait ainsi un déplacement géographique à grande échelle de ces espaces. Sur le continent africain, les modes d'adaptation traditionnels, tels que les changements d'espèces ou la migration, ne suffiraient plus à maintenir le pâturage.

Évolution des zones adaptées au pâturage en fonction de deux scénarios climatiques



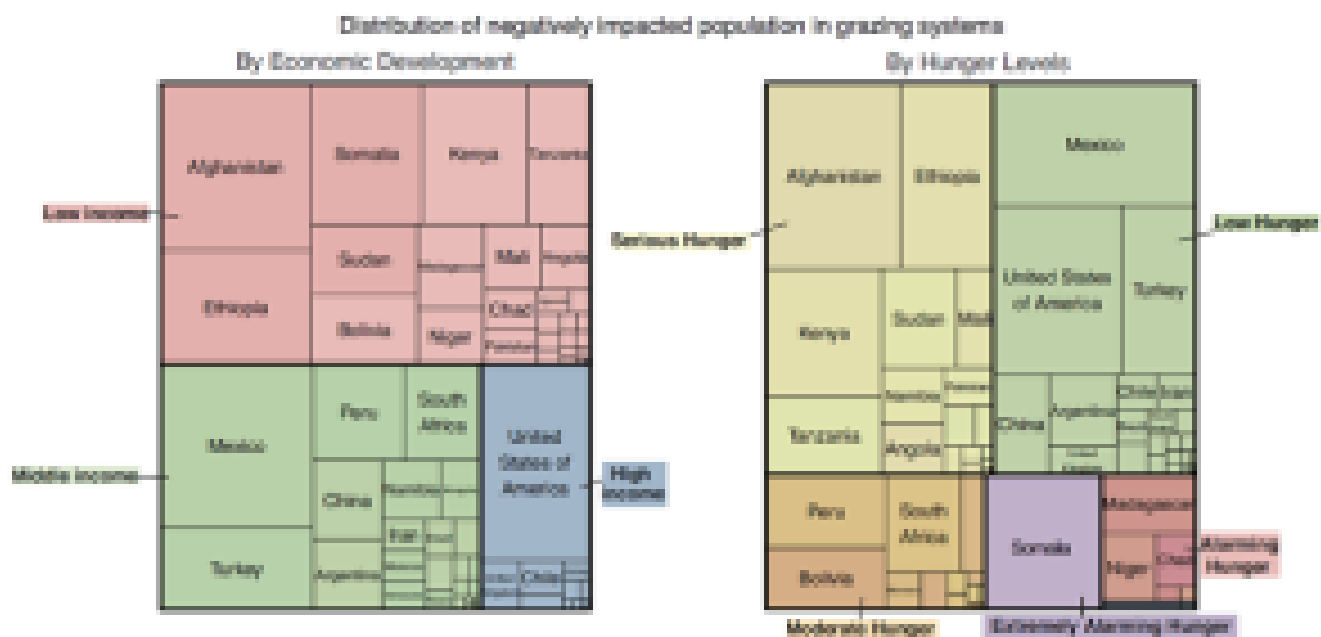
Source : PNAS

Lecture : les évolutions des zones adaptées au pâturage sont exprimées en km² et en fonction de deux scénarios climatiques contrastés, provenant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : le scénario de faibles émissions (RCP 2.6) et le scénario de fortes émissions (RCP 8.5). L'acronyme « SCS » (*safe climatic space*) désigne « l'espace climatique sûr » au sein duquel les conditions sont réunies pour permettre aux systèmes pastoraux d'exister (ex. températures, précipitations, humidité, vitesse du vent).

D'ici à 2100, 100 à 140 millions d'éleveurs et bergers seraient impactés négativement par ces évolutions, voire devraient cesser d'exercer leur activité. 85 % des populations touchées se trouveraient dans des pays à revenus faibles ou moyens, essentiellement en Afrique et en Amérique du Sud (figure), déjà affectés par l'insécurité alimentaire, de fortes inégalités, une instabilité politique, etc. Dans ces régions, les seuils de tolérance thermique des espèces seront largement dépassés. À l'échelle globale, jusqu'à 1,6 milliard d'animaux pâturant seraient impactés. Les auteurs alertent sur

Les importantes conséquences socioéconomiques liées à la vulnérabilité climatique des systèmes pastoraux, dans des régions où ils constituent une activité de subsistance.

Répartition des populations négativement impactées par le déclin des systèmes de pâturage



Source : PNAS

Lecture : les pays sont catégorisés en fonction de leur développement économique (niveau de revenu) dans le graphique de gauche et en fonction de l'ampleur de la famine dans celui de droite. La taille des boîtes est proportionnelle aux populations impactées, en millions de personnes. Les couleurs indiquent la proportion de la population nationale impactée dans chaque pays. Une couleur foncée correspond à une forte proportion de la population affectée.

Marie Martinez, Centre d'études et de prospective

Source : [PNAS](#)